



Le lien indissoluble du mariage

J'ai déjà présenté des méditations sur le mariage à la lumière de la Bible. Ce sujet est si important, si sensible aussi, que je souhaite y revenir en reprenant quelques éléments d'articles précédents et en y ajoutant de nouvelles réflexions, toujours selon une perspective biblique. En particulier, nous insisterons sur le fait que le mariage, institution créée par Dieu au début de l'humanité, est destiné à demeurer en vigueur pendant toute la vie des époux.

Le mariage comme institution divine est de plus en plus critiqué à notre époque. Le concubinage, l'amour dit libre, les communautés dites ouvertes le remplacent dans bien des sociétés. On prétend qu'il faut trouver des types alternatifs de relation entre hommes et femmes. Beaucoup de gens soutiennent que le mariage a fait son temps et qu'il représente une forme dépassée de vie commune. Nous soutenons au contraire que le mariage est tout sauf dépassé. Ce n'est en aucun cas une trouvaille humaine qui peut être défaire à volonté, encore moins jetée par la fenêtre. Les croyants doivent accepter de se soumettre sans condition à ce que dit la Parole de Dieu, qui a le dernier mot en ce qui concerne la vie des hommes et la manière dont ils entrent en relation les uns avec les autres.

Au début, lorsque Dieu a créé les cieux, la terre et tout ce qu'ils contiennent, il a aussi créé le mariage. Dieu a vu qu'Adam était seul et solitaire et il lui a pris une côte afin d'en faire une aide pour l'homme et l'amener près d'Adam. Le mot « aide » est tout sauf péjoratif, en ce qui concerne la femme. Adam reçoit un être tout à fait complet, un être à part entière comme lui, elle aussi créée à l'image de Dieu. La femme se trouve sur le même pied que l'homme. Pourtant, la femme est différente. Elle a des caractéristiques propres. Elle est « femme ». Sur le plan sexuel comme sur d'autres plans, elle diffère de l'homme afin qu'elle puisse le compléter et le soutenir. Une liturgie de mariage déclare ce qui suit : *« L'Évangile nous incite à honorer l'état saint du mariage comme une institution qui n'est pas fondée sur la volonté de la créature, mais enracinée dans le bon plaisir de Dieu le Créateur. »*

Dans l'Évangile selon Matthieu, Jésus-Christ appelle cet acte créateur du commencement une union provoquée par Dieu même. Lorsque l'Ancien et le Nouveau Testament parlent du mariage, ils se réfèrent souvent à la création originelle. Les déclarations de Jésus-Christ ou de l'apôtre Paul sur le mariage s'appuient toujours sur l'ordre de la création. Il est important de garder cela à l'esprit, afin de se référer à une norme sûre, en dépit de toutes les vagues qui nous assaillent constamment et nous fragilisent en permanence.

La relation qui unit un homme à une femme dans le mariage est donc globale et comprend toutes les sphères de la vie : physique, émotionnelle, matérielle, spirituelle, parentale, etc. Il n'y a pas de place pour une troisième personne dans une telle relation. Ceci est clair si nous lisons les paroles que Dieu a prononcées lorsqu'il a institué le mariage, et que nous lisons au début de la Bible : *« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme. Et les deux deviendront une seule chair »* (Gn 2.24). Dieu lie ensemble un homme et une femme en faisant d'eux une double unité en quelque

sorte. C'est le lien humain le plus étroit qu'on puisse imaginer. L'apôtre Paul décrit cela en termes de mystère. Or, bien que la polygamie soit mentionnée dans la Bible, car elle était pratiquée, même par des serviteurs de Dieu, elle est contre la volonté de Dieu. C'est après la chute du premier homme et de la première femme, après leur désobéissance à l'ordre divin, que la polygamie apparaît, avec Lémek, un descendant de Caïn (Gn 4.19). Résumons : le mariage est depuis le début de la création une institution de Dieu. C'est Dieu lui-même qui unit ensemble un homme et une femme dans le saint mariage.

Or, depuis plusieurs décennies, les lois sur le divorce se sont considérablement libéralisées dans de nombreux pays. Les statistiques montrent que, depuis que ces lois ont été adoptées, le nombre des divorces a considérablement augmenté. On devrait condamner tout autant des mariages conclus à la hâte et sur un coup de tête que la dissolution trop facile du mariage. De nos jours, beaucoup de couples se marient en gardant une porte de sortie ouverte. Au fond d'eux-mêmes, ils ont la pensée suivante : « Si ça ne marche pas, nous pourrions toujours divorcer. » Au contraire, le point de vue d'un croyant devrait être : « Il vaut mieux rester célibataire que d'envisager la possibilité du divorce avant même d'être marié. »

La Bible envisage bien des cas où le divorce est possible (en cas d'adultère par une des parties, en cas d'abandon du domicile conjugal), car il existe des situations irrémédiables : la poursuite de la vie par un conjoint trompé, abandonné ou auquel il est fait violence ne doit pas être mise en jeu. Mais cela reste toujours une rupture par rapport à l'ordre initial bon et parfait institué par Dieu au commencement. On ne peut transformer toutes ces dérives en normes acceptables, que ce soit explicitement ou implicitement, par laxisme ou par pertes de repères éthiques. Redisons-le, même dans l'état de chute où se trouve l'humanité par rapport à son Créateur, il nous faut toujours prendre position par rapport à l'ordre bon et parfait voulu par Dieu. Même et surtout dans nos plus grandes faiblesses, nos actions, nos décisions doivent se tourner vers sa Parole et regarder à Jésus-Christ qui l'a parfaitement incarnée.

Le mariage est donc une communauté d'amour et d'alliance qui dure toute la vie. L'homme et la femme contractent cette alliance devant Dieu. Elle implique une fidélité inconditionnelle, et est fondée sur la foi, la confiance et l'amour mutuels. Le dernier prophète dans l'Ancien Testament, Malachie reprend le peuple de Dieu « *parce que l'Éternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse que tu as trahie, bien qu'elle soit ta compagne et la femme de ton alliance* » (Ml 2.14). Dieu est donc le témoin des promesses que se sont faites devant lui un homme et une femme. Il veille sur cette fidélité conjugale. Il est le témoin qui agit comme garant de tous les aspects juridiques du contrat de mariage. Le mot « témoin » peut aussi signifier accusateur. Là où l'homme ou la femme est infidèle, Dieu est le témoin qui dénonce. Il témoigne contre l'homme ou la femme qui a illégalement rompu l'alliance du mariage. Mais le prophète Malachie énonce quelque chose de plus en ce qui concerne l'infidélité du peuple de l'alliance. Le Seigneur rappelle à chaque couple qu'au jour de leur mariage ils se sont promis une fidélité totale et sans faille pour toute la durée de leur vie.

Le mot hébreu équivalent de « compagne » qu'utilise le prophète Malachie indique une personne qui partage toutes nos joies et nos peines. Il ou elle peut être appelé à bon droit « ami(e) » dans le sens le

plus large du terme. Quant à l'expression « femme de ton alliance », en plus du fait que l'alliance revêt un caractère durable et permanent, elle se réfère aussi à l'alliance conclue entre Dieu et les hommes. L'alliance du mariage est donc sainte et ne peut être brisée par une quelconque infidélité. Un peu plus loin, le prophète Malachie déclare :

« Car je hais le divorce, déclare l'Éternel le Dieu d'Israël. Renvoyer sa femme, c'est comme maculer de sang son propre vêtement en commettant un acte de violence, déclare l'Éternel, le Seigneur des armées célestes » (Ml 2.16).

Bien que Moïse ait permis le divorce à cause de la dureté du cœur du peuple de Dieu, comme le dira plus tard Jésus-Christ à ceux qui lui poseront une question à ce sujet (Mt 19.8), il est clair que le divorce n'entraîne pas dans le plan de Dieu au départ.

Il existe un lien étroit entre les paroles de Malachie que nous avons lues, et celles de Jésus dans l'Évangile selon Matthieu : « *Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni* » (Mt 19.6). Jésus prend comme point de départ ce qui était au commencement. Il ne s'appuie pas sur la dureté du cœur du peuple, ni sur Moïse, mais sur la création, sur la volonté originelle de Dieu qui devrait être respectée et obéie au cours de tous les âges. Car puisqu'il est celui qui institue le mariage, qui le maintient et aussi celui qui amène un homme et une femme l'un vers l'autre, c'est son honneur qui est atteint lorsqu'un couple divorce. Cependant, Jésus fait une exception en cas d'adultère. Voici ce qu'il dit dans le sermon sur la montagne :

« Il a aussi été dit : Si quelqu'un divorce d'avec sa femme, il doit le lui signifier par une déclaration écrite. Eh bien, moi je vous dis : Celui qui divorce d'avec sa femme — sauf en cas d'infidélité — l'expose à devenir adultère, et celui qui épouse une femme divorcée commet lui-même un adultère » (Mt 5.31-33).

Un mariage où l'adultère a sa place est en fait déjà brisé par l'infidélité conjugale. Le divorce et le remariage du conjoint qui est resté fidèle sont possibles. L'infidélité conjugale est en fait déjà l'équivalent du divorce. Il est important de se rappeler que pour Jésus l'adultère est liée à l'acte de divorcer et de se remarier.

L'apôtre Paul suit de près l'enseignement de Jésus sur le divorce. Il maintient le caractère indissoluble du mariage pendant toute la durée de vie des conjoints lorsqu'il déclare, dans sa lettre aux chrétiens de Rome :

« Une femme mariée est liée par la loi à son mari tant que celui-ci est en vie. Mais s'il vient à mourir, elle est libérée de la loi qui la liait à lui. Donc, si, du vivant de son mari, elle appartient à un autre homme, elle sera considérée comme adultère. Mais si son mari meurt, elle est affranchie de cette loi et peut donc appartenir à un autre, sans être adultère » (Rm 7.2-3).

Et dans sa première lettre aux chrétiens de Corinthe, il déclare ceci :

« Quant aux couples chrétiens, voici ce que j'ordonne, ou plutôt ce que le Seigneur lui-même leur commande : Que la femme ne se sépare pas de son mari. Au cas où elle en

serait séparée, qu'elle reste sans se remarier ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Le mari, de son côté, ne doit pas quitter sa femme » (1 Co 7.10-11).

Et juste après, Paul s'adresse aux couples dont l'un des conjoints est croyant, mais l'autre ne l'est pas :

« Si un frère qui s'est converti et est devenu chrétien est marié avec une femme non-croyante, et qu'elle consente à rester avec lui, qu'il ne la quitte pas. De même si une femme a un mari non croyant et qu'il consente à rester avec elle, qu'elle ne le quitte pas. Car du fait de son union avec sa femme, le mari non croyant est proche de Dieu, et de même, du fait de son union avec son mari chrétien, la femme non-croyante est proche de Dieu. Autrement, leurs enfants seraient exclus de la présence de Dieu, alors qu'ils sont proches de Dieu. Mais si le conjoint non croyant est déterminé à demander le divorce, eh bien qu'il le fasse; dans ce cas, le frère ou la sœur ne sont pas liés. Dieu vous a appelés à vivre dans la paix » (1 Co 7.12-15).

Donc dans un tel cas le conjoint croyant est libre de se remarier, mais alors il ou elle devrait chercher un conjoint croyant.

Pour ce qui est des autres cas de divorce qui prennent place, la Bible est sans équivoque. La personne divorcée ne doit pas se remarier. D'une part, cela évite une situation où l'on divorce facilement pour contracter un autre mariage, d'autre part cela préserve la possibilité pour les époux divorcés de se réconcilier.

En résumé : on peut dire avec certitude que d'après la Bible le mariage est indissoluble et que le divorce est défendu. Mais il est tout aussi clair d'après l'Ancien et le Nouveau Testament que, dans le monde brisé qui est celui où nous vivons, certaines exceptions sont possibles, sans que cela change en quoi que ce soit la volonté et le plan de Dieu pour le mariage. Vivre en situation de chute, avec de profondes ruptures et blessures dans son existence, signifie toujours pour le croyant (homme ou femme) se tourner vers Jésus-Christ pour être assuré du pardon et de la grâce divine. Car, nous dit l'Écriture, là où le péché a abondé, la grâce a surabondé.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))